



Mariage au maroc non déclaré en france

Par **Mous**, le **20/12/2008** à **16:36**

Bonjour,rnrnJe me suis marié au maroc le 27 juillet 2002 avant d'être français. J'avais commencé ma procédure de demande de naturalisation le 19 juillet 2002 et je suis devenu français par decret de naturalisation en mai 2004, mais durant la procédure je n'ai jamais déclaré que j'étais marié. Mi-decembre de l'année 2007 j'ai un enfant avec ma femme (l'enfant est né au maroc). rnDonc le resultat est que je suis Franco-Marocain officiellement marié avec un enfant au Maroc et célibataire en France. Aujourd'hui comment pourrais-je faire pour remmettre les choses comme elles doivent l'être?? Comment pourrais-je faire pour transcrire mon acte de mariage marocain afin que madame et mon enfant soient reconnues en tant.???.rnrnMerci.rnrnCordialement

Par **jeetendra**, le **20/12/2008** à **16:47**

bonjour, c'est à vous de contacter le Consulat de France au Maroc pour la transcription de votre acte de mariage, où Nantes, une fois la transcription faite, il faut qu'elle obtienne un visa pour la France pour venir vous rejoindre, cordialement